

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

Institut
Droit et
Santé

Université Paris Descartes
Inserm UMR-S 1145

SANTÉ ET RESTES À CHARGE

Colloque de l'Association française de droit de la santé (AFDS) en partenariat avec l'Institut Droit et Santé (Université Paris Descartes)

14 mars 2017

Université Paris Descartes - Salle du Conseil
12, rue de l'École de médecine, 75006 Paris

9h : Accueil des participants

*Matinée sous la présidence de Jean-Michel Lemoyne de Forges,
Professeur émérite de l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas),
Président d'honneur de l'Association française de droit de la santé (AFDS)*

9h15-9h55 : **Introduction générale**

Le contexte économique, Dominique POLTON, Présidente de l'Institut des données de santé

Le contexte juridique, Didier TABUTEAU, Responsable de la chaire santé de Sciences Po, Co-directeur de l'Institut Droit et Santé (Université Paris Descartes-INSERM UMR-S 1145)

I - Les manifestations du reste à charge

9h55-10h15 : **La construction réglementaire du reste à charge**, Jean-Marc AUBERT, Directeur du département consulting d'IMS Health

10h15-10h35 : **Dépassements d'honoraires et restes à charge**, Rémi PELLET, Professeur à l'Université Sorbonne Paris Cité, faculté de Droit Paris Descartes et Sciences-Po Paris

10h35-10h55 : **Les différences de restes à charge selon les régimes de protection**, Romain MARIE, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

10h55-11h15 : **Restes à charge et assurance santé complémentaire : quelles régulations ?**, Marion DEL SOL, Professeur à l'Université de Rennes 1, Directrice de IODE (UMR CNRS/Rennes 1)

Débats et pause

II - Les risques de l'extension du reste à charge

11h30-11h50 : **Le glissement de l'AMO vers les complémentaires, une prise en charge à la carte ?**, Anne-Sophie GINON, Maître de conférences à l'Université Paris 10 Nanterre

11h50-12h10 : **Le renoncement aux soins et l'impact sur la prévention et le coût de la santé**, Hélène REVIL, Chercheur au laboratoire PACTE, membre de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), Université Grenoble-Alpes

Débats

12h45-14h15 : *Déjeuner libre*

*Après-midi sous la présidence d'Anne Laude, Professeur à l'Université Paris Descartes,
Président d'honneur de l'Association française de droit de la santé (AFDS)*

III - Légitimité ou nécessité du reste à charge ?

14h15-14h35 : **Reste à charge et cancérologie**, Claudine BERGOIGNAN-ESPER, Professeur honoraire, Université Paris Descartes, Vice-présidente de la Ligue nationale contre le cancer

14h35-14h55 : **Les populations spécifiques : le cas des étrangers**, Lola ISIDRO, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

14h55-15h15 : **La responsabilisation du patient, assuré social**, Gilles HUTEAU, Professeur à l'Ecole des hautes études de santé publique

15h15-15h35 : **Reste à charge et produits de santé**, Isabelle MOINE-DUPUIS, Maître de conférences à l'Université Bourgogne-Franche-Comté, membre du CREDIMI

Table ronde :

- Le point de vue de l'assurance maladie, Un représentant de l'assurance maladie (*à confirmer*)
- Le point de vue des organismes complémentaires, Jean-Martin COHEN-SOLAL, Délégué général de la Mutualité Française
- Le point de vue des professions de santé, Docteurs Jean-Paul ORTIZ, Président de la CSMF et Bertrand de ROCHAMBEAU, Co-Président du SYNGOF
- Le point de vue des usagers, Magali LEO, Chargée de mission-Assurance maladie CISS
- Le cas des personnes vulnérables, Sylvie MOISDON-CHATAIGNER, Maître de conférences HDR à l'Université Rennes 1

*Manifestation prise en charge au titre de la **Formation Continue** (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50740 75 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France)*

Inscription payante : 50 euros (chèque libellé à l'ordre de l'AFDS et à adresser à : Guillaume Rousset, IFROSS – Université Jean Moulin Lyon 3, 18 rue Chevreul 69007 Lyon)

*Inscription gratuite **mais obligatoire** (guillaumerousset@free.fr) pour :*

- Les membres de l'Association française de droit de la santé (AFDS) à jour de leur cotisation 2016,

- Les étudiants,

- Les enseignants.